

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

UNE ADO INVENTE UN ENLÈVEMENT ET UN VIOL POUR PASSER LA NUIT CHEZ SON PETIT AMI

UNE mère de famille a reçu un appel téléphonique de sa fille, âgée de 16 ans. L'adolescente, en panique, lui a expliqué qu'elle se trouvait au parc Palmer de Cenon (France) et qu'elle était entourée de gens louches, avant que la conversation ne soit coupée. La maman a immédiatement appelé la police qui s'est rendue sur les lieux. Mais aucune trace de la jeune fille dans le parc. Retrouvée le lendemain désespérée et en état de choc, elle a déclaré avoir été enlevée et violée. Les enquêteurs ayant relevé des incohérences dans son récit, elle a fini par reconnaître avoir inventé cette histoire de kidnapping afin de pouvoir passer la nuit chez son petit ami, sans avoir à le dire à sa mère. Remise à sa famille, elle pourrait être poursuivie pour "dénonciation de crime imaginaire".

MORT MYSTÉRIEUSE D'UNE FILLETTE DANS SON SOMMEIL

WYATT Rose Wheeler, 2 ans, ne se sentait pas bien. Au début elle avait l'air enrhumée et d'avoir pris froid. Mais son état s'est aggravé. Ses parents l'ont emmenée à l'hôpital où les médecins lui ont diagnostiqué une amygdalite. Les docteurs lui ont prescrit un traitement à base d'antibiotique et l'ont renvoyée chez elle. Avec les médicaments, la fillette a commencé à se sentir mieux. Lorsqu'elle est partie se coucher, elle semblait en bonne santé. Sauf qu'elle ne s'est jamais réveillée. Son décès a été constaté le lendemain. Une enquête a été ouverte pour connaître les causes de la mort.

LE PRÉDATEUR SEXUEL DE 35 ANS FAIT CROIRE QU'IL A 17 ANS

UN homme, âgé de 35 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Versailles (France) pour une agression sexuelle commise sur une mineure. Il avait fait la connaissance d'une adolescente de 15 ans sur les réseaux sociaux en se faisant passer pour un jeune homme de 17 ans. Le 22 septembre, ils s'étaient donné rendez-vous. L'adolescente avait accepté de monter dans sa voiture où le prévenu s'était masturbé devant elle tout en pelotant sa poitrine. Le trentenaire, déjà condamné à deux reprises pour des faits similaires, a pris 18 mois de prison avec sursis.

Rassemblés par JNE

Saisie record de cannabis à Meyo-Kyè

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

LA brigade de gendarmerie du district de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem, a réalisé, mardi 10 novembre dernier, à la mi-journée, une saisie record de drogue : 1 000 ballots de chanvre indien dont la valeur marchande est estimée à 20 millions de francs.

Les forces de l'ordre ont interpellé une personne soupçonnée d'avoir un lien avec cette histoire. Il s'agit d'Abraham Mve Ndong, chauffeur, Gabonais âgé de 32 ans. C'est, en effet, à bord de son véhicule Mitsubishi pick-up tout terrain à usage commercial et immatriculé EA-895-AA, que ce produit illicite a été découvert bien dissimulé sous des produits vivriers.

Une source proche de l'enquête rapporte que le mis en cause est un commerçant exerçant à Libreville, qui se rend régulièrement dans la ville camerounaise de Kyè-Ossi pour se ravitailler en produits vivriers. La source précise que le commerce de denrées alimentaires est, en réalité pour Mve Ndong, un subterfuge pour masquer son activité principale de trafiquant de cannabis. L'intéressé a été pris en flagrant délit au poste de contrôle de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè, érigé au niveau du village Oveng-Essandone. En effet, après une fouille minutieuse du véhicule incriminé, les hommes du commandant de brigade Gaston Nkounda trouvent 8 gros sacs de chanvre indien cachés sous des paquets de manioc, des tas de banane et autres produits vivriers. Interpellé puis conduit à la brigade de gendarmerie avec son véhicule, Abraham Mve Ndong a tenté de se disculper, en déclarant que la marchandise litigieuse appartient à une personne établie à Libreville et dont il ne connaît pas l'identité. Des arguments qui



Abraham Mve Ndong, le suspect et son butin.

n'ont pas convaincu les enquêteurs. Présenté devant le procureur de la République, il

a été, après audition, inculpé pour détention et transport de stupéfiants, puis placé sous

mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, où il attend son procès.

Oyem : il pique le véhicule de son père endormi et percute un camion-citerne en stationnement

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

UN camion-citerne en stationnement, immatriculé CL-397-AA, a été dernièrement percute violemment par un véhicule pick-up de marque Toyota Land Cruiser, vers deux heures du matin, à hauteur de la station-service Total, à Oyem.

Si l'on n'enregistre pas des pertes en vie humaine, en revanche l'accident a causé d'importants dégâts matériels au niveau des deux véhicules. Le camion-citerne a toute son aile avant, côté passager, sérieusement endommagée.

Alors que le pick-up a toute sa partie avant jusqu'à la cabine, entièrement broyée. Le chauffeur du Toyota Land cruiser, un jeune homme d'une vingtaine d'années, est sorti de là indemne. Mais, pour se rassurer sur son état de santé, les éléments du commissariat de police d'Oyem, arrivés promptement sur les lieux du sinistre, l'ont conduit dans une structure de santé de la place pour y subir des examens.

Les causes de l'accident ne sont pas encore établies. Mais, les premiers éléments de l'enquête révèlent que l'excès de vitesse et le manque de maîtrise du Toyota Land Cruiser seraient à l'origine

du drame. En effet, il ressort que le jeune conducteur aurait profité du sommeil de son père pour lui subtiliser les clés de la voiture. Sans permis de conduire, il se serait baladé une bonne partie de la nuit dans les points chauds du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, avant de commettre l'impair vers deux heures.

Absent du lieu de l'accident au moment des faits, le conducteur du camion a déclaré : "Après avoir fait la vidange, j'ai garé le camion et je suis allé dormir, puisque je devais regagner Libreville le lendemain. Malheureusement, je constate ce matin qu'on a percute mon véhicule".